

Compte rendu de la séance du 30 juin 2015

Secrétaire(s) de la séance:

Elisabeth ROGER

Ordre du jour:

- * Approbation du Procès-verbal de la séance du 12 mai 2015 ;
- * Achat terrain indivision Brûlé (Les Sources) ;
- * Communes nouvelles
- * Bail de location de la chasse du bois communal de Vareilles

QUESTIONS DIVERSES :

- * Avancement projet Parc des Grolois
- * FPIC ;
- * 14 juillet 2015 ;
- * Fleurissement commune ;
- * Point cimetière ;
- * Point Ordures ménagères ;
- * Panneaux touristiques ;
- * Journée du patrimoine de la CCVPO le 5 juillet ;

Délibérations du conseil:

Le Procès-verbal de la séance du 12 mai 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

Objet: ACHAT DU TERRAIN INDIVISION BRULE - DE 23 2015

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable en matière d'acquisition immobilière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide l'acquisition de la propriété immobilière sise à Vareilles, parcelle cadastrée section B n° 556 pour 38 ares et 90 centaires ;

A 8 voix pour et trois voix contre :

- de l'acquérir moyennant la somme de 2 300 euros,
- fixe à 2 300 euros la valeur vénale de la propriété acquise en vue de permettre le calcul du salaire de Monsieur le Conservateur des Hypothèques
- demande au Maire de prendre des renseignements pour le traitement des branchages.

Objet: CONVENTION ET DEVIS ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ORANGE - DE 24 2015

Monsieur Le Maire donne lecture d'une convention financière envoyée par l'entreprise ORANGE concernant la mise en souterrain des réseaux aérien de communications électroniques d'ORANGE. Ces travaux complètent la mise en souterrain est de 479,82 € net pour la Rue de l'Eglise.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'autoriser les travaux pour un montant de 479,82 € net;
- de donner tout pouvoir au Maire pour faire aboutir ce projet ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention financière et tous documents se référants à ce projet ;

Objet: AVENANT A LA CONVENTION TRANSPORT SCOLAIRE - DE 25 2015

Monsieur Le Maire donne lecture de deux avenants à la convention transport scolaire avec TRANSDEV (RAPIDES DE BOURGOGNE).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant n°5 à la convention pour un montant de 14.56 € HT ;
- d'accepter l'avenant n°6 à la convention pour un montant de 14.56 € HT ;

Objet: BAIL LOCATION DE CHASSE DU BOIS COMMUNAL

La délibération n'est pas abordée, le bail de location chasse du bois communal actuel prenant fin le 31/05/2016.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Recettes fiscales 2015 :

- Fonds de péréquation des recettes : 3 887 €
- Dotation forfaitaire : 23 388 €
- Dotation de Solidarité rurale : 7 300 €

Au total avec les recettes fiscale de l'année :

N-1 : 142 447 €

N : 145 460 € donc une évolution positive

2/ Point cimetière :

la 1ère tranche de relevé des tombes pour une valeur de 11 000€(soit 19 tombes) est achevée.

L'emplacement n'est pas tassé pour l'instant. En attente d'un tassement naturel de 40 cm.

L'année prochaine sera effectuée la deuxième tranche.

La subvention pour le Jardin du souvenir a été réceptionnée par Marie-Louise FORT. La demande de subvention est transmise à l'assemblée Nationale.

3/ Fleurissement de la Commune :

Il faut fleurir les bacs de la Commune.

De plus, il convient d'effectuer une jachère fleurie dans le terrain de M. PATTYN à l'entrée de Vareilles (face à l'arrêt de bus).

4/ Ordures ménagères :

1er juin : Problème de tri sélectif. Les bacs ne sont plus ramassés si le tri n'est pas effectué correctement.

Les trois bacs d'ordures de la Mairie et un bac aux Vallées ont été otés pour éviter les dépôts intempestifs;

Une poubelle de 240 litres a été achetée pour la salle des fêtes.

Un accord avec les propriétaires des résidences secondaires sera négocié cas par cas pour l'enlèvement des ordures.

5/ Tourisme :

Des panneaux ont été installés dans Vareilles (dont des flash codes). Y compris à l'intérieur de l'église. Ils permettent d'expliquer l'histoire des statues, peintures par un texte de Bernard BOIZET.

En attente d'un chiffrage pour des flèches touristiques.

Le Chemin des Eglises (actuellement 5 églises) est à présent lancé.

Les premières dates d'ouverture sont le 5 juillet 2015, le 16 août 2015 et le 20 septembre 2015.

Pour les journées du Patrimoine Local : L'Eglise de Vareilles et la Fontaine St-Léger seront ouverts, ainsi que le lavoir avec une exposition des enfants de Créart'is.

Le 5 juillet 2015 Vernissage à Chigy d'une exposition Art contemporain sur deux jours, les 4 et 5 juillet 2015 au lavoir.

6/ Parc des Grolois :

Un film a été présenté aux élus et au Sous-Préfet.

Recherche de crédits en cours pour financer le projet.

L'Yonne Tourisme nous aide à connaître la rentabilité potentielle du projet.

L'estimation des domaines pour l'ensemble des terrains est de 220 220 € soit environ 240 000 € avec les frais de notaire.

7/ Point urbanistique :

Le PETR est un ensemble de six communautés de Communes du Nord de l'Yonne. Une réflexion est menée sur les richesses et les faiblesses de notre territoire Nord Yonne.

8/ 14 juillet :

Dépôt d'une gerbe à 11h30.

9/ Alerte canicule :

En alerte orange.

10/ Communes Nouvelles :

- Communes Nouvelles : Point de la réunion à Auxerre, participants de la Commune M. ROMIEUX Bernard et M. HUVER Francis.

- Actuellement 36 552 communes, l'Etat souhaite un regroupement de Communes pour en ramener le nombre à 10 000.

Une prochaine réunion des Maires de la CCVPO et des secrétaires de mairie aura lieu le 7 juillet 2015.

Le Conseil Municipal à l'unanimité souhaite entamer des pourparlers avec les Communes limitrophes pour étudier les solutions avantageuses pour la commune et ne pas attendre des regroupements imposés qui ne nous satisferaient pas

11/ Intercommunalité

- Communauté de Communes à 20 000 habitants avec possibilité de dérogation suivant certaines règles. En attente de la loi définitive.

Trois possibilités :

1 - se regrouper avec Sens;

2 - se regrouper avec le Villeneuvien ou le Jovinien

3 - Demande de dérogation pour rester Vanne et Pays d'Othe, avec les

territoires de l'Aube.

FIN DU CONSEIL : 22h05

